



RÉUNION D'INFORMATION ALSH

28 SEPTEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

01. RAPPELS

- Le cycle dans Mon Compte Partenaire
- Le cycle d'une déclaration de données
- Les contrôles de cohérence

02. ACTUALISATION A SEPTEMBRE 2023

- Principe général
- Bonnes pratiques

03. LES PAIEMENTS

- Le cycle des paiements
- Outil de simulation Caf 22
- Actualité sur les notifications de paiements

04. LE BONUS TERRITOIRE ALSH

- Principe général
- Exemple de calcul

05. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AU 1^{ER} JANVIER 2024

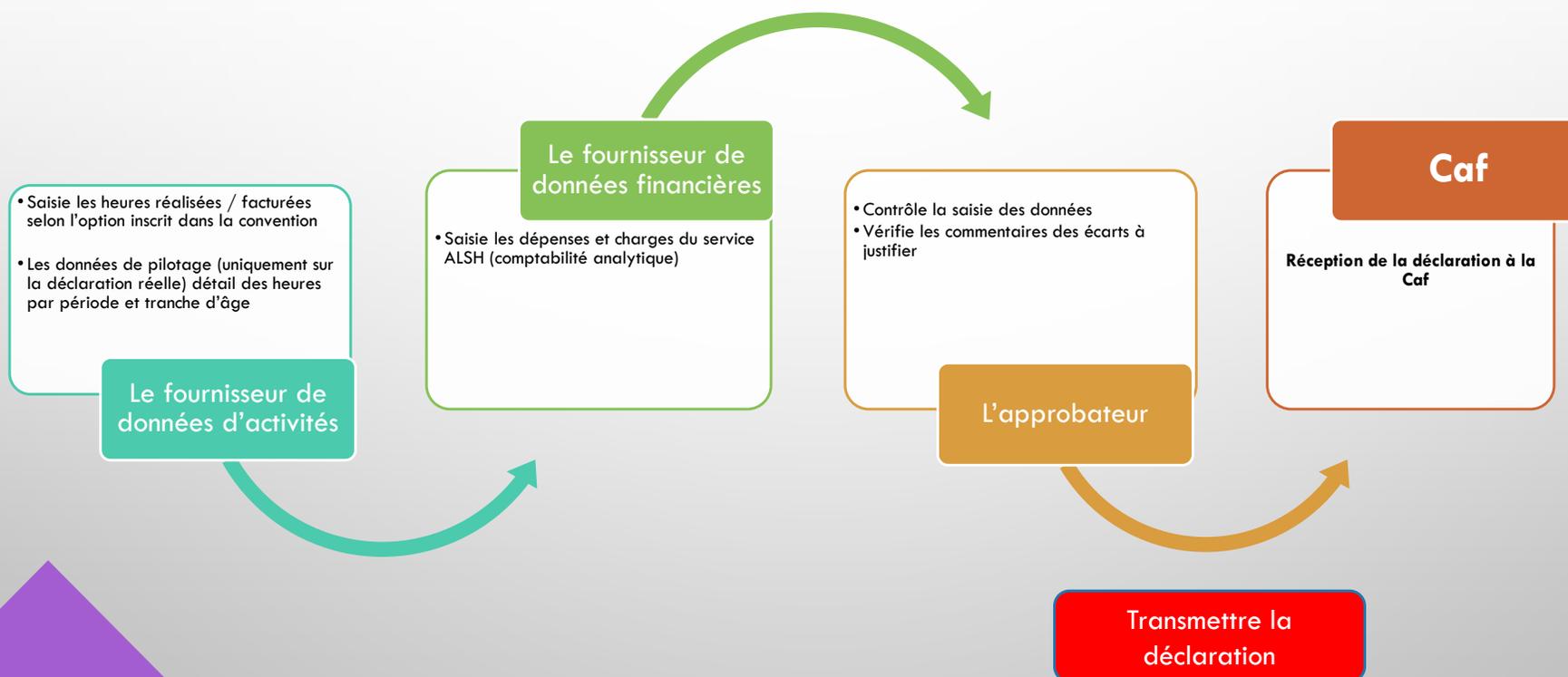
- Modalités et calendrier

06. QUESTIONS / REPOSES



Il existe un administrateur Mon Compte Partenaire par gestionnaire :
Chaque agent doit être habilité par l'administrateur avant de pouvoir saisir des données.

1- Rappel : Le cycle dans Mon Compte Partenaire



A compter de 2024, retour
d'une actualisation en juin
pour une majorité des Alsh
du département.

01- Rappel : Le cycle d'une déclaration Alsh

4 déclarations à transmettre à la Caf



Je déclare

- des données réelles pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin
- des données prévisionnelles du 1^{er} juillet au 31 décembre

Je déclare

- des données réelles pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre
- des données prévisionnelles du 1^{er} octobre au 31 décembre

Avant de transmettre votre déclaration à la Caf,
le portail de déclaration déclenche des contrôles et peut
vous demander de justifier la variation de vos données

01- Rappel - Les contrôles de cohérence



A éviter

- Un commentaire vague et imprécis
- Un commentaire qui ne répond pas à la variation constatée



Bonnes pratiques

- Détailler les principaux éléments explicatifs des écarts ou des variations en chiffrant pour faciliter l'analyse
- Les chiffres qui peuvent être utilisés :
 - Un changement dans l'amplitude de fonctionnement de l'Alsh / les jours d'ouverture...
 - Des périodes d'ouverture différentes de l'année précédentes
 - Une évolution dans les charges salariales qui impactent le prix de revient (départ en retraite, embauche...)
 - Une partie de l'activité n'est pas déclarée Sdjes

02- Actualisation de septembre 2023

1^{er} janvier 2023

30 septembre 2023

31 décembre 2023

Données
d'activités

Obligatoire

Fréquentation réelle (facturées ou réalisées) issue
du logiciel de gestion des données

Estimation de la fréquentation

*Exemple : en lien avec la fréquentation N-1, augmentation de la
capacité d'accueil...*

Données
financières

Facultatif

Actualisation du montant des charges et produits de l'année 2023

Exemple : recommandée en cas de variation importante de charges

Réunion Partenaires

02- Actualisation septembre : Les bonnes pratiques



A éviter

- Reporter un nombre d'heures totales identique à la déclaration précédente.
- Mettre le nombre d'heures réelles sur la période échue et déclarer la différence avec la déclaration précédente sur la période à venir.

Exemple à ne pas appliquer :

- 1 000 h au prévisionnel
- 600 heures réelles de janvier à septembre et 400 heures prévisionnelles de octobre à décembre.

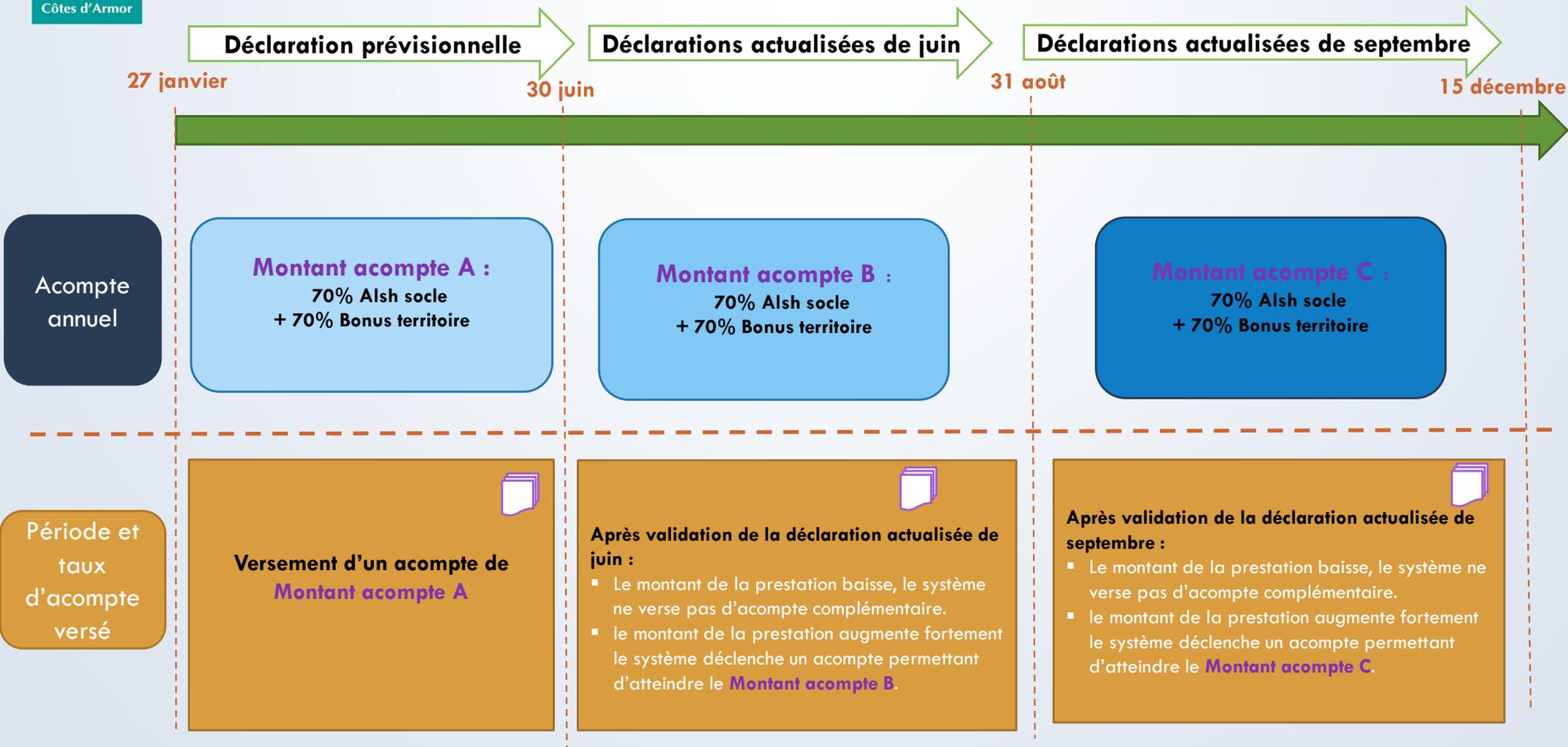


Bonnes pratiques

- **Le fournisseur de données d'activité** actualise les heures réalisées et/ou facturées :
 - Sur la période échue : déclarer les données de fréquentation réelle issues du logiciel de données.
 - Sur la période à venir : estimer la fréquentation en fonction de la fréquentation du service
- **Si l'activité a varié significativement, le fournisseur de données financières** doit être associé à l'actualisation pour mettre à jour les montants des charges et produits. (impact sur le prix de revient et le montant de la prestation Alsh)

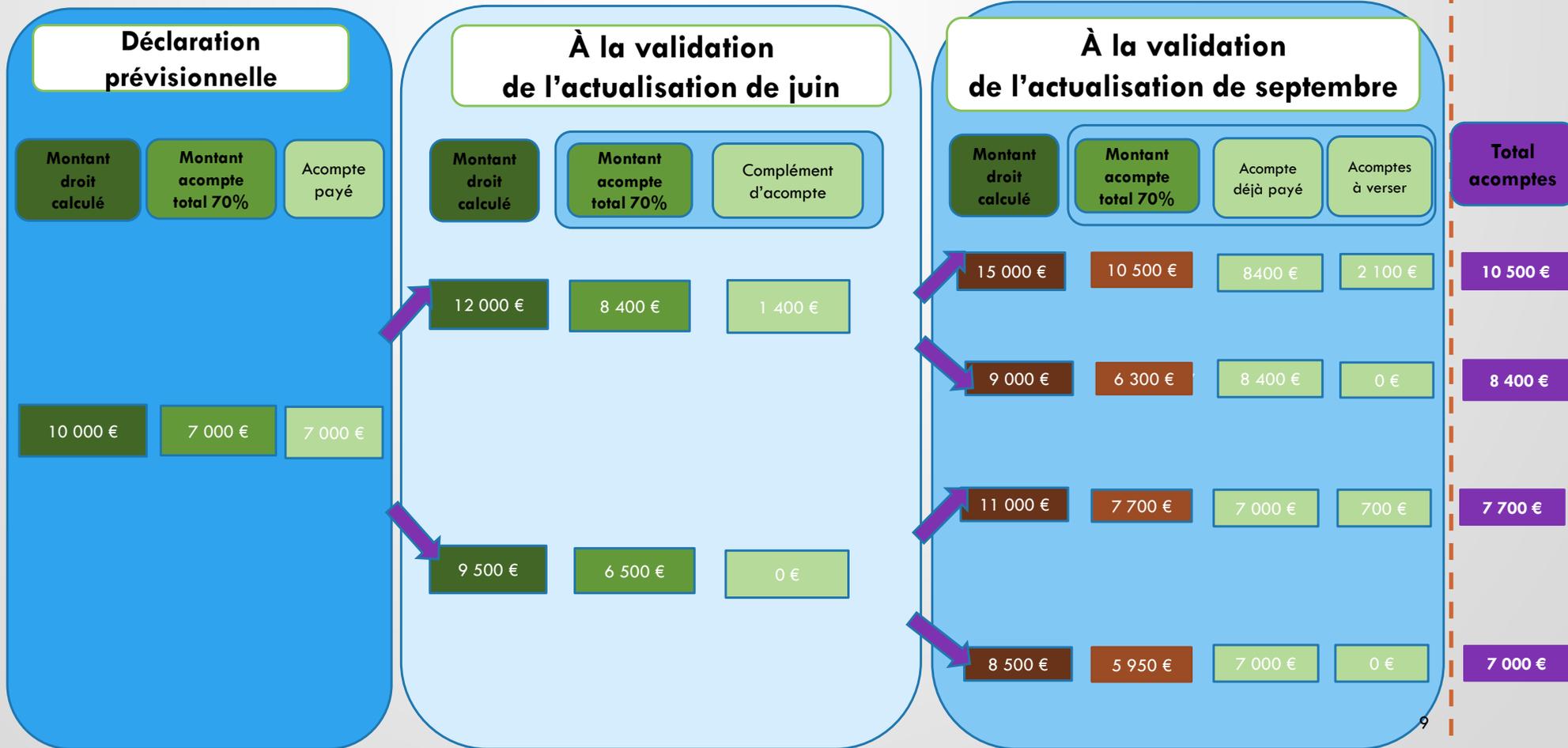
03. Le cycle du paiement des acomptes

Les paiements se déclenchent après validation par la Caf de vos déclarations de données



03. Le cycle des paiements des acomptes

Prestation Alsh + Bonus territoire



03- Un outil de simulation des droits et paiement Alsh

- ✓ La Caf des Côtes d'Armor propose de vous accompagner dans la compréhension des paiements en proposant un outil de simulation.



Feuille de calcul
Microsoft Excel

03- Actualités des notifications de paiements

- ✓ Depuis juin 2023, les notifications de paiement ont évolué, elles vous proposent un détail des paiements par financement :



Action Sociale
Notification de paiement

NOUS CONTACTER : 221
 Nous téléphoner :
 3230 Service gratuit
 Nous écrire : RUE DE
 Caf des Côtes d'Armor 2
 CS 10000
 22096 SAINT BRIEUC CEDEX 9
 Tous nos contacts sur caf.fr
 Le 13/09/2023

Madame, Monsieur,

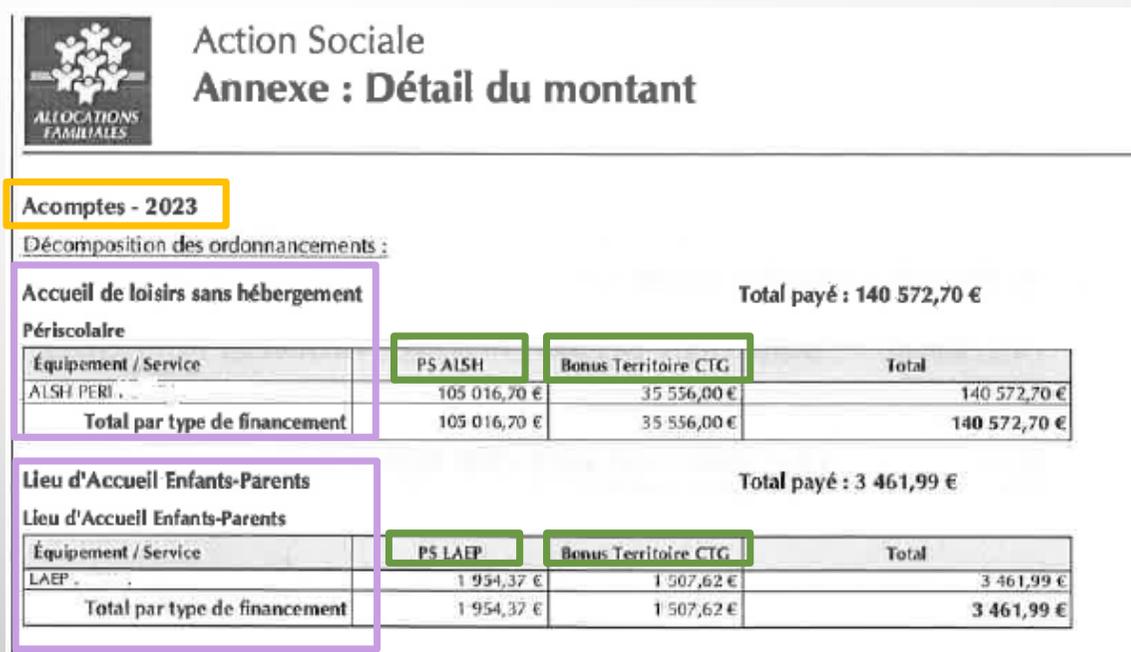
Nous vous informons que le paiement du montant de **144 034,69 €** sera versé selon les références bancaires suivantes :

Destinataire : **DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES COTES D'ARMOR**
 Titulaire : **BDF**
 IBAN :
 BIC :

Vous trouverez en annexe le détail du montant des ordonnancements par équipement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

FREDERIC OZENNE, directeur



Action Sociale
Annexe : Détail du montant

Acomptes - 2023

Décomposition des ordonnancements :

Accueil de loisirs sans hébergement Total payé : 140 572,70 €

Équipement / Service	PS ALSH	Bonus Territoire CTG	Total
ALSH PERI	105 016,70 €	35 556,00 €	140 572,70 €
Total par type de financement	105 016,70 €	35 556,00 €	140 572,70 €

Lieu d'Accueil Enfants-Parents Total payé : 3 461,99 €

Équipement / Service	PS LAEP	Bonus Territoire CTG	Total
LAEP	1 954,37 €	1 507,62 €	3 461,99 €
Total par type de financement	1 954,37 €	1 507,62 €	3 461,99 €

04. Le bonus territoire

Rappel réglementaire

Conditions d'octroi du bonus territoire :

- bénéficiaire de la « Prestation de service Alsh »,
- bénéficiaire d'un soutien financier de la collectivité territoriale ayant la compétence jeunesse et qui est elle-même, signataire d'une Convention territoriale globale (Ctg)

Modalité de versement du bonus territoire :

- Le bonus territoire est versé en même temps que la prestation de service Alsh (acompte + solde).

Bonus territoire

Nombre d'heures ouvrant droit (1) déclaré dans la limite du nombre d'heures **plafond** contractualisées



Taux de régime général



Un montant € /heures

issu du lissage des montants Cej sur l'ensemble des places du territoire bénéficiaires d'un financement d'une collectivité (montant **plancher** de 0,15 € / heures)

Plafond du financement Caf :

Le financement Caf (Ps Alsh + Bonus territoire) est plafonné à **80% du montant des charges** de l'équipement Alsh

(1) heures ouvrant droit : correspond aux heures facturées ou réalisées en fonction du mode de facturation et inscrit dans la convention de financement.

Cas pratique de calcul de bonus territoire Alsh

- Commune A
- Alsh extra
- Alsh péri

Données contractuelles		
Nbre d'heures conventionnées en bonus territoire	Montant € par heure	Montant maxi du bonus territoire
10 000 h	0,30 €	3 000 €
10 000 h	0,30 €	3 000 €

Déclaration prévisionnelle/ actualisée	
Nombre d'heures prévisionnelles	Différence heures conventionnées / déclarées
9 000 h	- 1 000 h
12 000 h	+ 2 000 h

Montant Bonus territoire
2 700 €
3 000 €

05- Renouvellement des conventions au 1^{er} janvier 2024

- ✓ **Au 1^{er} janvier 2024 :**
 - ✓ Renouvellement de près de 360 conventions de financement Alsh sur le département.
 - ✓ Mise à jour des taux de régime général et Msa par Epci (taux Rg + taux Msa = 100% Ps Alsh)
 - ✓ La durée des nouvelles conventions Alsh sera adossée à la date de fin des CTG par Epci

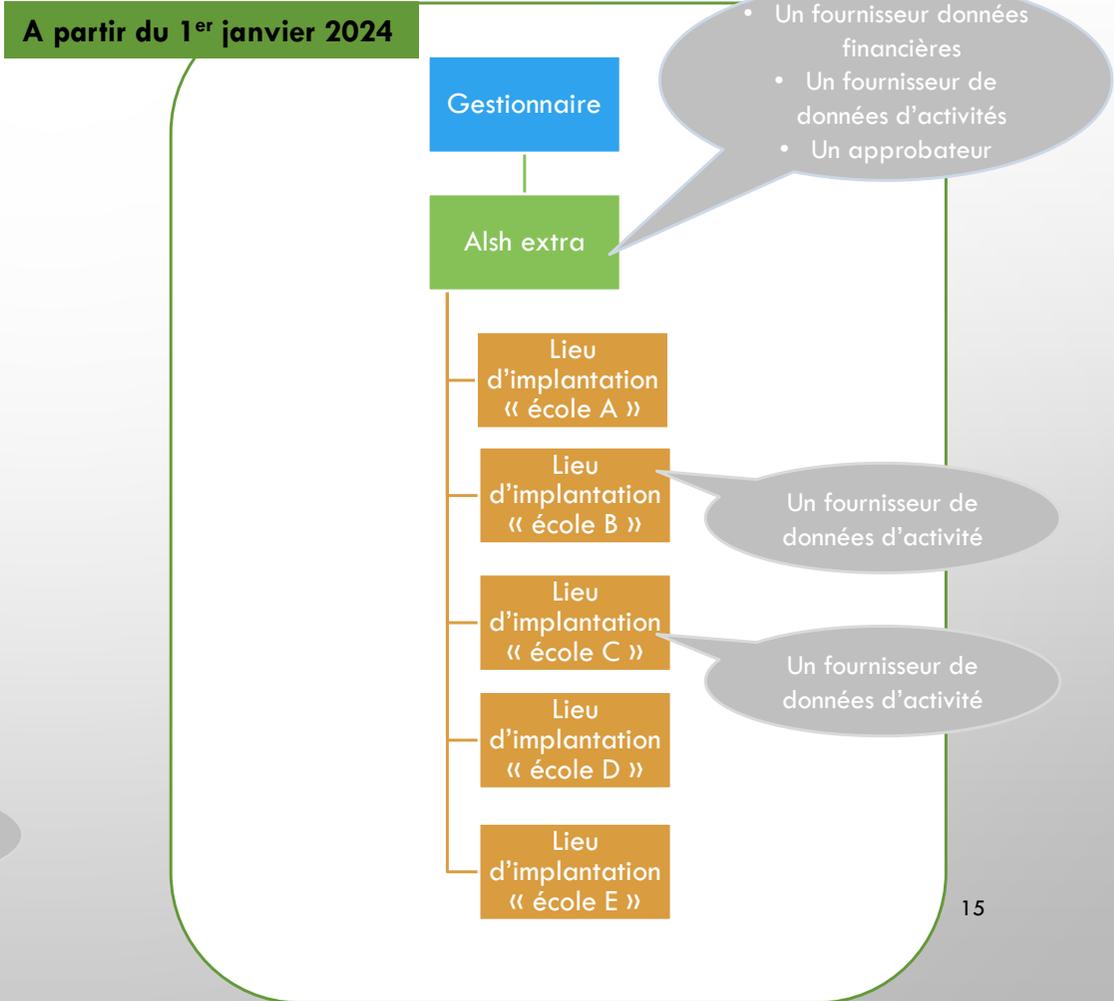
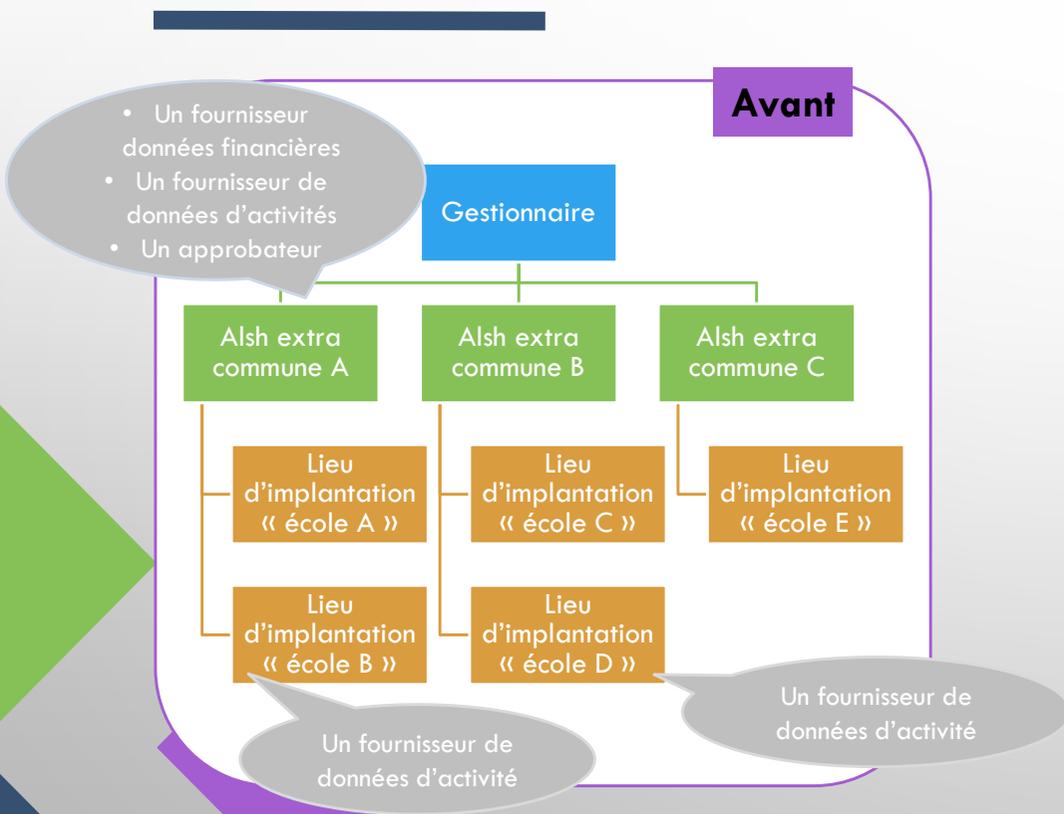
- ✓ **Pièces justificatives nécessaires au renouvellement à fournir avant le 15 novembre 2023 à la afc@caf22.caf.fr :**



Adobe Acrobat
Document

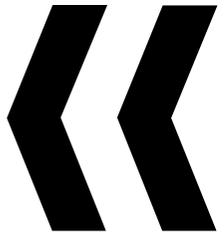
05- Renouvellement des conventions 1^{er} janvier 2024

– Regroupement des Alsh présents sur plusieurs communes



05- Renouvellement des conventions Alsh – Impact sur le calendrier des bonus territoire

Saint Briec Armor Agglomération	➤ A partir de février 2024 : Renouvellement des conventions sans inclure le bonus territoire avec versement d'un acompte de 70 % de la Prestation Alsh après validation de la déclaration prévisionnelle.
Communauté de Communes du Kreiz Breizh	
Loudéac Communauté Centre Bretagne	➤ A partir de septembre 2024 : Avenant à la convention pour intégrer le renouvellement du bonus territoire avec versement d'un acompte du bonus territoire de 70 % après validation de la déclaration actualisée de septembre.
Lannion Trégor Communauté	➤ A partir de février 2024 : Renouvellement des conventions avec le bonus territoire et paiement de 70 % d'acompte prestation Alsh + bonus territoire après validation de la déclaration prévisionnelle et de la convention signée.
Guingamp Paimpol Agglomération	
Leff Armor Communauté	
Lamballe Terre et Mer	
Dinan Agglomération	



A vos questions ...



